



Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 21 novembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 novembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaients présents : **32**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Gabriel GLATH, Salvatore FIORETTO, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Grégoire LEININGER.
- ✓ Excusés : **9**  
Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Davis SUCK.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **8**  
Madame, Messieurs Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Jean MEKETYN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO, Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL,
- ✓ Absents : **6**  
Madame, Messieurs HASSINGER Sabrina, BORN Guy, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE.

-----

## 06.FILIERES

### **OBJET : REGLE DE DISTRIBUTION DES SACS JAUNES TRANSPARENTS**

Le Président rappelle que le dispositif de collecte et de tri Multiflux repose sur l'utilisation des sacs Multiflux. Ces derniers sont fabriqués par le Sydème sur son territoire depuis avril 2014 dans une volonté de maîtrise de l'approvisionnement, de gestion des stocks, d'optimisation logistique et d'adaptation des critères techniques des sacs. L'unité de confection de sacs est située sur le banc de la commune de Behren les Forbach.

Les règles de dotation n'ont pas été révisées depuis la mise en place du Multiflux en 2009. Elles sont définies en fonction du nombre de personnes composant le foyer. La distribution est assurée par le personnel du Sydeme via des permanences organisées semestriellement dans chaque commune.

Les règles sont communes à l'ensemble des 10 adhérents du Sydeme pour faciliter la communication et la compréhension des usagers, notamment en vertu de l'application du principe de mobilité grâce auquel un administré du Sydeme peut se rendre à n'importe quelle permanence de distribution de sacs organisée par le Sydeme.

La sortie du sac orange du dispositif Multiflux et le passage aux extensions de consignes de tri des plastiques ont été accompagnés d'une communication d'ampleur. Il en résulte :

- d'une part, une augmentation du type et du nombre d'emballages à trier,
- d'autre part, une pratique du geste de tri plus généralisée.

En 2024, trois adhérents du Sydeme maintiendront une collecte en porte à porte des recyclables en sacs jaunes transparents :

- la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France,
- la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie,
- la Communauté de Commune du Bouzonvillois Trois Frontières.

Par délibération en date du 13 septembre 2021, il avait été décidé de distribuer et de fournir les sacs jaunes transparents en lieu et en place des sacs orange. Il est proposé de maintenir cette décision afin de pérenniser l'unité de confection de sacs du Sydeme.

Pour rappel,

- les caractéristiques des sacs pour les recyclables remis aux foyers sont les suivantes :

Flux	Couleur	Volume	Nombre de sacs par rouleau	Type de fermeture
Recyclables	Orange Jaune	50 litres	26	Bretelle

- les règles actuelles des sacs des recyclables sont les suivantes :

Nombre de rouleaux distribués							
Flux Recyclables 50 litres	Nombre de sacs par rouleau	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers
Actuellement	26	1	1	2	2	3	3

Il est proposé d'adapter les règles pour les sacs jaunes des recyclables aux évolutions et aux besoins.

Les paramètres de modification peuvent ainsi concerner :

- le nombre de sacs par rouleaux,
- le nombre de rouleaux remis.

Aussi, la réflexion sur les règles de dotation des sacs a fait l'objet de deux réunions auxquelles ont été conviés les techniciens Déchets / Environnement de chaque structure adhérente au Sydeme.

Il est proposé :

- de maintenir des règles de dotation de sacs jaunes transparents communes à l'ensemble des adhérents concernés
- de permettre un renouvellement au moins hebdomadaire de chaque flux (1 sac par semaine),
- de conserver un type de rouleau par flux quel que soit la composition du foyer pour faciliter la production, le stockage, la logistique ainsi que la distribution,
- de maintenir une dotation en fonction de la composition du foyer,
- de maintenir le dépannage et/ou le complément de sacs de façon raisonnée,
- de maintenir pour l'instant la fréquence semestrielle et la méthodologie actuelle de distribution des sacs.

Pour une comparaison de la proposition aux règles actuelles, l'évolution en nombre de sacs et le volume disponible par personne au foyer est reprise ci-dessous :

Nombre de rouleaux distribués							
Flux Recyclables 50 litres	Nombre de sacs par rouleau	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers
Actuellement	26	1	1	2	2	3	3
Proposition	18	2	2	4	4	6	6

Nombre de sacs par semaine							
Flux Recyclables 50 litres	Nombre de sacs par rouleau	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers
Actuellement	26	1	1	2	2	3	3
Proposition	18	1.2	1.2	2.5	2.5	3.7	3.7

Nombre de litres par semaine et par personne							
Flux Recyclables 50 litres	Nombre de sacs par rouleau	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers
Actuellement	26	50	25	33	25	30	25
Proposition	18	69	35	46	35	41	35

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France n'ayant pas encore déployé l'ensemble de son nouveau schéma de collecte (sac jaune en porte à porte), il est proposé d'appliquer ces règles pour les recyclables y compris aux sacs orange.

Une réflexion sera également menée sur les règles de dotation de sacs pour les biodéchets et les résiduels en vertu de l'incitation au tri des recyclables et des changements sociétaux.

Concernant la facturation de la distribution des sacs, il est proposé de maintenir un tarif unique quel que soit le nombre de flux distribués.

Concernant la facturation de la fourniture des sacs jaunes transparents, il est proposé d'appliquer une tarification différenciée par rapport à la fourniture des sacs pour le bi-flux (biodéchets et résiduels).

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

40 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

0 voix contre,  
0 abstention.

### Décide

Pour les recyclables en sacs jaunes transparents,

Pour les recyclables en sacs orange (cas de la CAFPF uniquement jusqu'en juillet 2024) :

- D'adopter les nouvelles règles de dotation des sacs des recyclables ;
- D'adopter le changement de règles dès le mois de janvier 2024.
- D'adopter l'application de ces nouvelles règles à l'ensemble des adhérents ayant recours à une collecte en porte à porte en sacs jaunes transparents ;
- D'adopter l'application de ces nouvelles règles également aux sacs orange,
- D'adopter une tarification différenciée par rapport aux dotations deux flux (biodéchets, résiduels).
- D'adopter le maintien du tarif unique pour la distribution des sacs aux ménages.
- D'adopter les caractéristiques techniques suivantes :
  - Maintien du système de fermeture à double nœud,
  - Volume de 50 litres
  - Couleur jaune transparent (Conformément aux codes couleur de la loi AGECE)
  - Epaisseur de 25 microns (épaisseur minimale d'extrusion actuellement possible)
  - Impression en continu des consignes,
  - Cliché unique d'impression

Pour les biodéchets et les résiduels

- D'adopter la conduite d'une réflexion sur les modifications des règles de dotation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 27 novembre 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération le 06 DEC. 2023.....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 DEC. 2023

